



TEMPS de Formation, d'Information et de Recherche des PSYCHOLOGUES enfin Acté !

FLASH INFO :

Cher(e)s collègues,

Après de longs atermoiements et de sempiternels débats, l'administration accepte enfin de prendre ses responsabilités.

En effet, **FO Justice** a interpellé le Secrétariat général au sujet de l'élaboration d'une note de cadrage relative au temps de Formation, d'Information et de Recherche (FIR).

Une demande attendue de longue date par l'ensemble des psychologues du ministère.

Nous portons à votre connaissance qu'une note de cadrage sur le temps FIR a été rédigée.

Sa signature imminente marque une avancée majeure dans notre quête de reconnaissance d'un temps indispensable de formation, d'information et de recherche pour le corps des psychologues.

Le Secrétariat général a pris l'engagement auprès de notre organisation syndicale de transmettre cette note au plus tard le 1^{er} juin et d'en assurer la diffusion au sein de chaque direction.

S'agissant du contenu de la note et des garanties qui en découlent, **FO Justice** s'engage à porter une vigilance accrue de façon à ce que les contours répondent aux attentes des professionnels.

FO JUSTICE reste mobilisé pour défendre vos intérêts et assurer le respect de vos droits !

FO Justice – le 29 Avril 2024

